
Déclarations éthiques et informations associées — Principes et exigences

*Ethical claims and supporting information — Principles and
requirements*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TS 17033:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-
f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019)



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TS 17033:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes	2
4.1 Généralités.....	2
4.2 Fiabilité.....	3
4.2.1 Principe.....	3
4.2.2 Fondement.....	3
4.3 Transparence.....	3
4.3.1 Principe.....	3
4.3.2 Fondement.....	3
4.4 Pertinence.....	3
4.4.1 Principe.....	3
4.4.2 Fondement.....	3
4.5 Implication des parties intéressées.....	3
4.5.1 Principe.....	3
4.5.2 Fondement.....	4
4.6 Équité.....	4
4.6.1 Principe.....	4
4.6.2 Fondement.....	4
5 Exigences générales	4
6 Exigences relatives aux déclarations éthiques comparatives	5
7 Exigences relatives à la présentation	6
8 Données justificatives	7
9 Point de vente et informations associées	7
9.1 Généralités.....	7
9.2 Informations au point de vente.....	8
9.3 Utilisation de graphiques.....	8
9.4 Informations au point de vente pour des déclarations éthiques comparatives au sein d'un organisme.....	9
9.5 Informations associées.....	9
9.6 Utilisation de mentions explicatives.....	10
10 Traçabilité et chaîne d'approvisionnement	10
11 Programmes d'étiquetage éthique	10
Annexe A (informative) Systèmes de traçabilité	11
Annexe B (informative) Principes applicables aux organigrammes d'exigences	13
Bibliographie	16

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets) ou la liste des déclarations de brevets reçues par l'IEC (voir <http://patents.iec.ch>).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO), en collaboration avec le Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les déclarations éthiques sont de plus en plus souvent utilisées sur le marché. Elles couvrent un large éventail de questions liées à la viabilité environnementale, à la justice sociale et économique et au bien-être animal, entre autres. Cela correspond à un intérêt sociétal accru pour les aspects éthiques des organismes, de leurs produits et services et des chaînes d'approvisionnement.

Des déclarations éthiques peuvent être formulées par des fabricants, des importateurs, des distributeurs, des détaillants ou toute autre entité susceptible de tirer profit de ces déclarations. Ces déclarations peuvent prendre la forme de mentions, de symboles ou de graphiques sur des étiquettes de produit ou d'emballage, ou dans une documentation relative à des produits, des bulletins techniques, de la publicité, des publications, du télémarketing, ainsi que des supports numériques ou électroniques, tels qu'Internet.

La situation est complexe — les déclarations éthiques ont une portée variable, car elles peuvent concerner une seule question ou couvrir une variété de sujets. Certaines déclarations éthiques sont formulées individuellement en dehors de programmes spécifiés alors que d'autres sont formulées selon un programme supervisé par une entité opérationnelle. Il existe également de nombreux canaux de communication différents et des variations dans la couverture géographique et les types de reconnaissance.

Il existe un nombre croissant de normes et de méthodes d'évaluation pertinentes. Cependant, le sujet est compliqué par le fait qu'il existe des points de vue individuels différents sur ce qui est éthique et, par conséquent, le présent document ne définit pas le comportement éthique.

La prolifération des déclarations éthiques a conduit à une certaine confusion sur le marché, en particulier lorsque les termes utilisés sont définis de façon insuffisante ou incohérente et que la portée d'une déclaration, le fondement de la conformité ou la méthode de vérification ne sont pas clairs.

Il est important que les déclarations éthiques soient exactes et non trompeuses afin d'éviter les effets négatifs sur le marché tels que les obstacles au commerce ou la concurrence déloyale. Il est nécessaire que l'évaluation utilisée par ceux qui font des déclarations éthiques soit claire, transparente, et documentée, de sorte que toute personne qui achète ou est susceptible d'acheter, d'utiliser ou d'éliminer les produits concernés puisse être assurée de la fiabilité des déclarations.

Le présent document est destiné à faciliter la communication d'informations exactes, crédibles et vérifiables sur les aspects éthiques d'un produit, d'un processus, d'un service ou d'un organisme. Il est pertinent pour la création de nouvelles déclarations, l'amélioration de déclarations existantes et pour aider les utilisateurs à comprendre les déclarations déjà présentes sur le marché.

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient de» indique une recommandation;
- «peut/il est admis/il est permis» indique une autorisation;
- «peut/est capable/il est possible» indique une possibilité ou une capacité.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

À des fins de recherche, les utilisateurs sont encouragés à donner leur avis sur le présent document et à indiquer leurs priorités concernant les modifications à apporter aux éditions futures. Cliquer sur le lien ci-dessous pour participer à l'enquête en ligne:

<https://www.surveymonkey.com/r/SQYJVDJ>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TS 17033:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019>

Déclarations éthiques et informations associées — Principes et exigences

1 Domaine d'application

Le présent document contient les principes et les exigences relatifs à l'élaboration et à la formulation de déclarations éthiques et à la fourniture d'informations associées, lorsque des normes spécifiques n'ont pas été élaborées ou pour compléter des normes existantes.

Le présent document est destiné à être utilisé par tous les types d'organismes et s'applique à tous les types de déclarations éthiques relatives à un produit, à un processus, à un service ou à un organisme.

Le présent document peut également être utilisé par ceux qui cherchent à mieux comprendre les déclarations éthiques et leur utilisation. Le présent document peut servir à l'élaboration de programmes relatifs aux déclarations éthiques spécifiques à un aspect ou à un secteur.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

iTeh STANDARD PREVIEW

3 Termes et définitions (standards.iteh.ai)

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

ISO/TS 17033:2019

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes: <https://standards.iso.org/iso/56000/terminology.html>

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

déclaration éthique

mention, symbole ou graphique qui déclare un ou plusieurs aspects éthiques d'un produit, d'un processus, d'un service ou d'un organisme

Note 1 à l'article: Une déclaration éthique peut prendre la forme d'une mention, d'un symbole ou d'un graphique sur une étiquette de produit ou d'emballage, dans une documentation relative à des produits, des bulletins techniques, de la publicité ou des publications, entre autres.

Note 2 à l'article: Les déclarations éthiques peuvent être formulées par des personnes ou des organismes tels que des producteurs, des fabricants, des importateurs, des distributeurs, des détaillants ou des collectivités.

Note 3 à l'article: Les aspects éthiques peuvent comprendre un large éventail de questions de justice sociale, de justice économique et de durabilité, par exemple approvisionnement local, commerce équitable, traitement humain des animaux. De nombreux aspects éthiques sont décrits dans des documents et des programmes internationaux identifiés dans la Bibliographie.

3.2

mention explicative

explication nécessaire ou fournie pour qu'une *déclaration éthique* (3.1) puisse être correctement comprise par un utilisateur ou un utilisateur potentiel du produit

[SOURCE: ISO 14021:2016, 3.1.7, modifiée — Le terme «allégation environnementale» a été remplacé par «déclaration éthique» et les termes «un acheteur, un acheteur potentiel ou un utilisateur» ont été remplacés par «un utilisateur ou un utilisateur potentiel».]

3.3

cycle de vie

phases consécutives et liées d'un système de produits, de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

Note 1 à l'article: Les *déclarations éthiques* (3.1) ne se rapportent pas toutes au cycle de vie complet.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.1, modifiée — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.4

déclaration éthique comparative

déclaration éthique (3.1) relative à la supériorité ou à l'équivalence d'un produit, d'un processus, d'un service ou d'un organisme par rapport à un autre produit, processus, service ou organisme, ou d'un produit, processus, service ou organisme dans le temps

3.5

données justificatives

informations techniques vérifiables étayant la *déclaration éthique* (3.1)

3.6

informations associées

documents disponibles venant à l'appui de la *déclaration éthique* (3.1)

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 17033:2019
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/58f5f02a-bf90-4b47-a13f-f7360cdba2ac/iso-ts-17033-2019>

4 Principes

4.1 Généralités

4.1.1 Les principes décrits dans le présent article servent de base aux exigences spécifiées dans le présent document. Le présent document ne fournit pas d'exigences spécifiques pour toutes les déclarations éthiques. Il convient de considérer ces principes comme des recommandations à appliquer en cas de décisions pouvant être prises dans des situations imprévues. Ces principes ne constituent pas des exigences.

4.1.2 Une déclaration éthique fait état des réalisations d'un organisme en matière de justice sociale, de justice économique ou de durabilité (par exemple approvisionnement local, commerce équitable, traitement humain des animaux et autres).

4.1.3 Un comportement éthique équivaut à une politique et à une action permettant à un organisme de démontrer qu'il se préoccupe de questions telles que l'intégrité écologique, la justice sociale et économique et la démocratie, la non-violence et la paix.

4.1.4 Une déclaration éthique indique qu'un organisme met en œuvre les bonnes pratiques établies et qu'il s'efforce continuellement d'améliorer ces pratiques.

4.2 Fiabilité

4.2.1 Principe

Les déclarations éthiques sont exactes, vérifiables, pertinentes et non trompeuses.

4.2.2 Fondement

La confiance est une condition préalable pour que les déclarations éthiques soient acceptées comme authentiques par les utilisateurs potentiels. Il est fondamental de dire la vérité pour gagner la confiance des parties intéressées. Par conséquent, les déclarations éthiques sont fondées sur des preuves solides de sorte que les parties intéressées puissent être sûres que leur action, fondée sur ces déclarations éthiques, contribue au bien commun.

4.3 Transparence

4.3.1 Principe

Les informations concernant la procédure, la méthodologie et les critères et hypothèses utilisés à l'appui d'une déclaration sont rendues publiques et facilement accessibles.

4.3.2 Fondement

4.3.2.1 Des informations opportunes et pertinentes sont disponibles pour permettre aux parties intéressées d'étayer la déclaration éthique et de prendre une décision éclairée.

4.3.2.2 Les fournisseurs d'informations considèrent la meilleure façon de fournir des informations opportunes et pertinentes sur le produit ou au point de vente, ainsi que des informations supplémentaires (par exemple sur le site Web de l'entreprise), aux consommateurs ou aux autres parties intéressées qui souhaitent entreprendre des recherches complémentaires sur la déclaration.

4.4 Pertinence

4.4.1 Principe

Les déclarations éthiques tiennent compte des aspects pertinents et reflètent les meilleures connaissances scientifiques, l'innovation et les codes de bonnes pratiques applicables, adaptés si nécessaire aux conditions locales. L'élaboration de déclarations éthiques tient compte des aspects pertinents du cycle de vie d'un produit ou des chaînes d'approvisionnement d'un organisme.

4.4.2 Fondement

La portée de la déclaration éthique indique les aspects clés qui sont fondamentaux pour la performance éthique du produit, du service, du processus ou de l'organisme considéré. La pertinence est maintenue en adaptant la déclaration éthique pour refléter l'innovation, les meilleures pratiques et les différences de conditions. Cela permet également aux parties intéressées d'avoir confiance dans le maintien de la pertinence de la déclaration éthique.

4.5 Implication des parties intéressées

4.5.1 Principe

Les déclarations éthiques sont fondées sur des critères élaborés avec l'implication des parties intéressées, le cas échéant, y compris celles de pays en voie de développement.

4.5.2 Fondement

Les déclarations éthiques impliquent des approches collaboratives qui augmentent l'acceptation et la crédibilité auprès de toutes les parties intéressées. Ce comportement peut conduire à une amélioration de la qualité des preuves sous-jacentes à l'appui des déclarations.

4.6 Équité

4.6.1 Principe

Les déclarations éthiques sont élaborées et formulées après un examen éclairé et objectif de la répartition des impacts entre les générations, les régions et les groupes sociaux, et entre les dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité.

4.6.2 Fondement

Il existe de nombreux aspects éthiques et la poursuite d'un résultat peut avoir des répercussions sur d'autres. Les informations à l'appui d'une déclaration éthique sont fondées sur une perspective de cycle de vie et un comportement équilibré, afin de s'assurer que, tout en améliorant un aspect de bonne performance, le risque de conséquences négatives ou involontaires est traité.

5 Exigences générales

5.1.1 La portée de la déclaration éthique doit:

- a) refléter exactement la question éthique devant être traitée par la déclaration;
- b) identifier tous les aspects du produit, du service, du processus ou de l'organisme devant être inclus dans la déclaration éthique;
- c) identifier tous les aspects pertinents du produit, du service, du processus ou de l'organisme qui ne seront pas inclus dans la déclaration éthique.

NOTE Si une déclaration éthique porte sur la conformité à une norme particulière, il est important que cette déclaration soit spécifiquement liée à cette norme particulière et qu'elle n'implique pas une production éthique en général.

5.1.2 Les exigences du présent document s'appliquent à tous les aspects identifiés comme étant inclus dans la portée de la déclaration éthique.

5.1.3 Le présent document fournit des exigences relatives aux déclarations éthiques. Lorsqu'il existe des normes consensuelles appropriées comportant des exigences plus détaillées pour les déclarations éthiques spécifiques à un aspect ou à un secteur, ces normes plus spécifiques doivent être utilisées.

5.1.4 Les déclarations éthiques doivent être élaborées avec l'implication des parties intéressées pertinentes, y compris les pays en voie de développement.

5.1.5 Les déclarations éthiques doivent:

- a) être exactes et non trompeuses (voir 4.2);
- b) ne pas être susceptibles d'être mal interprétées (voir 4.2);
- c) éviter l'exagération et l'omission de faits (voir 4.2);
- d) tenir compte de l'aptitude à l'emploi du produit, du processus, du service ou de l'organisme afin de s'assurer que la déclaration éthique ne masque pas des performances médiocres (voir 4.2);

- e) être robustes et cohérentes afin d'aider les utilisateurs à faire des choix éclairés (voir [4.2](#));
- f) être factuelles (voir [4.2](#) et [4.3](#));
- g) avoir un fondement étayé et vérifiable (voir [4.2](#) et [4.3](#));
- h) être étayées par des informations documentées et vérifiables, accessibles au public - lorsque des informations confidentielles sont utilisées à l'appui de la déclaration éthique, elles doivent être vérifiées par une partie compétente (voir [4.3](#));
- i) fournir des informations associées adéquates, exactes et non trompeuses, pour permettre aux utilisateurs de prendre des décisions d'achat éclairées (voir [4.3](#));
- j) être cohérentes dans tous les cas où elles sont faites — lorsque la portée de la déclaration éthique est limitée, les limites doivent être indiquées chaque fois que la déclaration éthique est faite (voir [4.4](#));
- k) prendre en considération les aspects pertinents de la portée de la déclaration afin d'éviter la possibilité d'augmentation d'un impact lors du processus de réduction d'un autre (voir [4.4](#));
- l) ne se rapporter qu'à un aspect éthique existant ou susceptible d'être réalisé, pendant la durée de vie du produit, du processus, des services ou de l'organisme (voir [4.4](#));
- m) traiter des améliorations majeures dans les domaines importants pour s'assurer que les aspects importants (points sensibles) sont couverts et qu'il existe des avantages réels (voir [4.4](#));
- n) concerner la zone dans laquelle l'impact éthique correspondant se produit (voir [4.4](#));

NOTE Une déclaration relative à un processus peut être établie à n'importe quel endroit, dans la mesure où l'impact éthique se produit dans la zone où le processus est localisé. La zone sera déterminée par la nature de l'impact.

- o) le cas échéant, reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et locales qui contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être humain (voir [4.5](#));
- p) appliquer un principe de précaution (voir [4.6](#));
- q) fournir des informations pertinentes pour les circonstances réelles (voir [4.6](#));
- r) être réévaluées et mises à jour si nécessaire afin de refléter les évolutions de la technologie, des produits concurrents ou d'autres circonstances susceptibles d'affecter l'exactitude de la déclaration (voir [4.4](#) et [4.6](#));
- s) être pertinentes pour la portée particulière de la déclaration et utilisées uniquement dans un contexte ou une situation appropriés (voir [4.6](#)).

Une vue d'ensemble de [5.1.5](#) est présentée dans les organigrammes de l'[Annexe B](#).

6 Exigences relatives aux déclarations éthiques comparatives

6.1 Des déclarations éthiques comparatives peuvent être faites entre un produit, service ou processus propre à l'organisme et l'un de ses propres produits, services ou processus actuels ou antérieurs ou la chaîne d'approvisionnement. Des déclarations éthiques comparatives peuvent également être faites par rapport à un organisme dans le temps. Les comparaisons de déclarations éthiques dans le temps sont appelées «suivi des performances».

6.2 Lorsque les données à l'appui d'une déclaration éthique sont destinées à être utilisées pour le suivi des performances, c'est-à-dire le calcul de la variation dans le temps, pour un produit, service, processus ou organisme particulier, les exigences suivantes relatives aux données doivent être satisfaites:

- a) les évaluations doivent être effectuées à différents moments;